

# Entrer dans le jeu

Dans le développement du tennis, le rôle des dirigeants de clubs est primordial, aujourd'hui plus que jamais.

## Votre apport dans le partenariat reste bien sûr de :

- Mettre à disposition l'expertise technique du siège de la FFT ;
- Animer et gérer les ressources humaines, ainsi que les installations nécessaires à la vie associative ;
- Traduire les besoins et les aspirations des différents publics ;
- Réaliser les diagnostics et les plans d'actions.



## Mais le partenariat impose de :

- Sortir d'une position de demandeur et entrer dans une relation « gagnant/gagnant » ;
- Mettre en place des échanges suivis en toute transparence et confiance, notamment avec le maire ;
- Adopter une attitude d'ouverture et de tolérance, avec la distance qui s'impose face à la politique partisane ;
- Devenir le représentant de l'ensemble des adhérents dans leur diversité ;
- Devenir un interlocuteur privilégié et un acteur de la vie socio-éducative ;
- Renforcer la présence des élus du tennis dans la cité, aller au-delà du sport et assumer une certaine responsabilité sociale en acceptant les quelques contraintes de représentation liées à cette mission ;
- Pérenniser ces relations avec les collectivités locales, et contractualiser les rapports entre communes et clubs avec des conventions de mise à disposition d'installations, voire des conventions d'objectifs.

Grandir avec les collectivités territoriales devient stratégique pour le développement du tennis et des clubs. C'est aussi une démarche enrichissante et passionnante pour vous, dirigeants de clubs, car elle vous valorise en tant qu'acteur local incontournable et vous ouvre de nouvelles perspectives.

FFT/Direction de la Communication/Direction des Activités Fédérales - Photos: ©FFT/C. Saïdi - Gettyimages - Novembre 2011

Le tennis,  
un sport  
réservé à  
**TOUS**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Le tennis,  
un sport  
réservé à  
**TOUS**

# Sommaire

## Le sport en France : nouvelle donne, nouveaux enjeux



**Depuis 25 ans, les pratiques sportives ont connu des développements considérables :**

- Le sport s'est affirmé comme un secteur économique à part entière ;
- Il est devenu de plus en plus présent dans la cité et dans les modes de consommation: développement de l'offre de loisirs et des pratiques sportives à tout âge, modes et identités vestimentaires, sport-spectacle et télévision ;
- Les enjeux sociaux de cette montée en puissance interpellent les élus, mobilisent les collectivités territoriales<sup>(1)</sup> et font profondément évoluer les relations avec les associations sportives.

**Parallèlement, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs incontournables du développement du sport.**

- Elles sont les premiers financeurs publics du sport: leurs dépenses annuelles sont estimées à 10 milliards d'euros, alors que celles de l'État sont de l'ordre de 800 millions d'euros ;
- Elles sont propriétaires de 85 % des équipements sportifs.

**Nous devons nous adapter et construire des relations d'un nouveau type avec les collectivités locales.**

- Le sport en France: nouvelle donne, nouveaux enjeux
- La FFT a besoin du soutien des collectivités territoriales...
- Mais les collectivités territoriales pensent souvent le contraire
- Obtenir le soutien des collectivités territoriales : règles du jeu
- Entrer dans le jeu

<sup>(1)</sup>Une collectivité territoriale, c'est quoi?

Cette expression englobe les communes, les départements, les régions, les élus et les assemblées qui les gèrent, ainsi que les entités nées de la recomposition territoriale (communautés de communes, d'agglomérations, etc.). Également utilisée, l'expression «collectivités locales» recouvre les mêmes domaines.

# La FFT a besoin du soutien des collectivités territoriales...

# Mais les collectivités territoriales pensent souvent le contraire



## Réagir au manque d'installations est devenu aujourd'hui un enjeu crucial.

- Certaines collectivités sont restées en dehors du mouvement de création d'installations. Aujourd'hui, elles manquent de courts de tennis ;
- Par ailleurs, le développement de la pratique toute l'année et l'accueil des enfants dans les écoles de tennis, de l'automne jusqu'à la fin du printemps, rendent partout nécessaire la réalisation de structures couvertes et, parfois, de clubs-houses<sup>(2)</sup>.

Grâce aux résultats financiers des Internationaux de France, notre fédération apporte une participation financière pour la construction de certaines installations et propose l'expertise de son service Équipement. Cependant, seules les collectivités locales sont en mesure de porter ces projets, et d'assurer l'entretien des installations comme elles le font pour les autres activités sportives.

## Équilibrer le budget des écoles de tennis, un autre enjeu du développement.

- Le tennis accueille massivement les jeunes publics, formés et encadrés par les clubs, avec des programmes pédagogiques fédéraux et des enseignants de qualité. Mais pour que l'école de tennis soit accessible aux enfants de toutes catégories sociales, il est parfois nécessaire de réduire la part supportée par les jeunes avec le soutien de la commune, comme pour d'autres disciplines sportives.

C'est aussi le domaine d'intervention des collectivités territoriales.

## Démontrer et valoriser le rôle social et éducatif des clubs de tennis

reste un travail de fond nécessaire pour encourager la pratique et conforter l'avenir. Les résultats sont là, mais sont souvent méconnus :

- Le tennis est passé de 310 000<sup>(3)</sup> à plus d'1 million<sup>(4)</sup> de licenciés en trente ans : il est devenu un sport de masse ;
- Le tennis est devenu un sport accessible à tous grâce à la baisse du coût de la pratique et à des activités animées par des clubs associatifs à but non lucratif, affiliés à la FFT et dirigés bénévolement ;
- Les valeurs éducatives du tennis sont unanimement reconnues (respect des règles du jeu et de l'adversaire, maîtrise de soi, goût de l'effort). Et tout le monde s'accorde à donner des points positifs à l'esprit de la pratique et au comportement des pratiquants.

<sup>(2)</sup>Dans les territoires de plus faible densité démographique, les problématiques sont celles de la mutualisation des moyens en intercommunalité, et parfois des regroupements de clubs. <sup>(3)</sup>Source FFT – année sportive 1975. <sup>(4)</sup>Source FFT – année sportive 2010.

Aujourd'hui, les dirigeants du tennis constatent que **leurs demandes ne sont pas jugées prioritaires**.

- C'est d'autant plus décevant dans un contexte où les collectivités locales investissent de plus en plus dans le sport, reflet des attentes de leurs administrés ;
- Face à de multiples projets et sollicitations, les élus locaux ont besoin de **rationaliser l'utilisation des ressources publiques**.

Pour une partie des élus locaux, **l'image du tennis est encore celle d'un sport bourgeois**.

- Leur soutien à telle ou telle discipline sportive dépend aussi souvent de son image perçue, de la connaissance qu'ils en ont, de l'idée qu'ils se font des pratiquants et des préjugés qui en découlent : « *Tel sport doit être naturellement aidé, tel autre le mérite moins...* » ;
- À leurs yeux, le tennis serait pratiqué en majorité par des adultes issus de catégories sociales aisées ;
- Ils pensent que la Fédération dispose de suffisamment de moyens financiers et que les clubs n'ont, par conséquent, pas besoin d'être aidés.

D'autres élus considèrent que le tennis s'est démocratisé, mais qu'**il ne donne pas l'impression d'être ouvert à tous**.

- Ils jugent le tennis moins populaire que d'autres sports ;
- Les clubs de tennis ne sont pas perçus spontanément comme pouvant contribuer à l'insertion et à l'intégration.



Le tennis, devenu un sport de masse profondément ancré dans la jeunesse, a encore, pour certains élus locaux, une image inverse, calquée sur le passé. Il faut donc systématiquement valoriser cette image pour ne pas être traités à part et pour en finir avec cette exception.

Communiquer avec les collectivités territoriales est donc une nécessité absolue, en particulier pour démontrer et valoriser le rôle social et éducatif des clubs de tennis.

Pour vous guider et vous soutenir, un argumentaire est maintenant à votre disposition pour présenter le tennis fédéral d'aujourd'hui, et mettre en valeur ses missions et ses actions. Il a été conçu pour répondre aux attentes des élus locaux en matière de sport<sup>(5)</sup>.

<sup>(5)</sup>L'argumentaire a été conçu par un groupe d'élus de la FFT ayant des responsabilités de dirigeants, de présidents de clubs mais aussi des responsabilités au sein de collectivités locales pour certains. Des élus des communes en charge du sport ont également été associés à cette réflexion.

# Obtenir le soutien des collectivités territoriales : règles du jeu

## Règle n° 1 : connaître et comprendre leurs attentes comme leurs contraintes.

Les élus locaux attendent des clubs sportifs qu'ils s'inscrivent dans le cadre des missions de service public et d'intérêt général.

Au-delà d'une identité collective ou des retombées d'image que certaines collectivités territoriales peuvent attendre du sport compétitif de haut niveau (championnats, compétitions individuelles), il s'agit surtout de répondre à une demande croissante de pratique sportive quotidienne, de proposer des activités spécifiques aux jeunes et de mettre en place des actions éducatives et sociales qui s'inscrivent dans **la politique de la ville**. C'est pourquoi, dans les communes, ces dossiers peuvent être pris en main par **le maire, qui devient alors l'interlocuteur direct**.

Dans leur immense majorité, les collectivités territoriales souhaitent avant tout<sup>(6)</sup>:

- Permettre l'accès à la pratique à tous les publics et au plus grand nombre ;
- Favoriser l'éducation (encadrer les jeunes et leur donner des repères) ;
- Développer la citoyenneté ;
- Contribuer à la politique de santé ;
- Renforcer la socialisation (vivre en société, rencontrer et respecter les autres) ;
- Prévenir la délinquance ;
- Privilégier la formation pour obtenir de bons résultats.

<sup>(6)</sup>Extrait de l'étude réalisée par la FFT en 2004 auprès de maires, conseillers généraux, conseillers régionaux : « Les critères qui dictent la mise en œuvre de leur politique sportive. »

## Règle n° 2 : leur proposer une démarche de projet.

Les collectivités territoriales souhaitent que les demandes qui sont présentées par les clubs s'intègrent dans un projet sportif.

« Raisonner projet » signifie donc :

- Sortir d'une logique de subventionnement d'actions ponctuelles, dite « logique de guichet », et bâtir un projet pluriannuel ;
- Donner une dimension politique et stratégique à la demande et l'inscrire dans une logique de développement de la pratique ;
- Relier le diagnostic et le projet sportif à au moins l'une des attentes des élus locaux en matière de sport (sortir du cadre de référence FFT).

## Règle n° 3 : s'inscrire dans une logique de partenariat.

Pour animer la vie sportive, les dirigeants associatifs et les élus locaux sont dans une dépendance mutuelle.

- **Valoriser la relation de proximité** : le club dans sa ville, le comité départemental dans son département, la ligue dans sa région ;
- **Donner aux élus les moyens de connaître la vie du club** et de s'y intéresser ;
- **Faire du maire un interlocuteur direct** ;
- **Élargir le discours** : la réussite dans les compétitions, souvent mise en avant, est parfois diversement appréciée par les élus locaux.

